







Mise à prix de ce lot : SEPT CENT FRANCS, ci 700 fr.

L'Adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur, et, en outre, aux clauses et conditions exprimées dans le cahier des charges de la vente, déposé en l'étude dudit Maître BORIE, notaire à Alillac.

Figeac, le vingt-un septembre mil huit cent soixante-neuf.

Pour extrait certifié: BÉTILLE.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Mondoumère.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Mondoumère à Cahors.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Mondoumère donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Mondoumère à Cahors, présenté par M. l'Agent - Voyer en chef du département du Lot,

en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du deux octobre prochain au neuf du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Mondoumère, le deux octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : MÉRIC DE BELLEFON.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Parnac.

Publication du Plan parcellaire.

Reconstruction de l'Eglise de Grezels.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution des articles 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Grezels donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour la reconstruction de l'Eglise de Grezels, présenté en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai

mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du trois octobre mil huit cent soixante-neuf au dix du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Grezels, le deux octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : PRADY.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Labastide-Marnhac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, de Labastide au Montat et à Lhos-pitalet.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Labastide-Marnhac donne avis que le plan parcellaire

des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, de Labastide au Montat et à Lhos-pitalet, présenté par Monsieur l'Agent - Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du neuf octobre prochain au seize du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Labastide-Marnhac, le 2 octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : ALAZARD.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Flaugnac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe,

numéro 8, de Flaugnac à Lamoleyrette.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Flaugnac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 8, de Flaugnac à Lamoleyrette, présenté par Monsieur l'Agent - Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du deux octobre au neuf du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Flaugnac, le deux octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : GARRIGUE.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Élégance et confort. — Prix modérés.

Advertisement for 'FÊTE PATRONALE DE CATUS' with program details including 'MAT DE COGNAC', 'JEU DE LA POËLE', 'COURSE EN VÉLOCIPÈDE', 'COURSE A LA BAGUE, A CHEVAL', 'LA CAGNOTTE', and 'Feu d'Artifice'.

Advertisement for 'COURS DE PRONONCIATION A L'USAGE DES BÈGUES' by H. Chervin, offering a complete cure in 20 days.

Advertisement for 'A LOUER' (to rent) a house on Quai Béquay, owned by M. Alazard.

Advertisement for 'Etude de M. L. Labie, notaire, à Cahors.' regarding a property sale or lease agreement.

Advertisement for 'VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ' by Sieur Raymond, offering public and private carriage services.

Advertisement for 'SAVON-ORIZA' by L. Legrand, a perfume and soap manufacturer.

Advertisement for 'PLUS DE CHEVAUX COURONNES' (more crowned horses) for repair services.

Advertisement for 'Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie' (Hernias, Prolapses and Urinary Diseases) with medical details.

Advertisement for 'POSTE AUX CHEVAUX' (Horse Post) by Andral, offering carriage services.

Advertisement for 'LA SAISON' magazine, featuring various articles and illustrations.

Advertisement for 'PARIS-CAPRICE' magazine, featuring satirical and humorous content.

Advertisement for 'A VENDRE' (For Sale) of a billiard table and other items.

Advertisement for 'LE TEMPS' newspaper, providing subscription rates and contact information.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, 1869. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE,